

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

27 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N ° II-222

présenté par

M. Delaporte, Mme Godard, Mme Récalde, M. Baptiste, Mme Allemand, Mme Capdevielle, M. Aviragnet, Mme Battistel, M. Baumel, Mme Bellay, M. Benbrahim, M. Bouloux, M. Philippe Brun, M. Califer, M. Christophle, M. Courbon, M. David, Mme Diop, Mme Dombre Coste, M. Dufau, M. Echaniz, M. Faure, M. Garot, M. Gokel, Mme Got, M. Emmanuel Grégoire, M. Guedj, M. Hablot, Mme Hadizadeh, Mme Herouin-Léautey, Mme Céline Hervieu, M. Hollande, Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi, M. Lhardit, Mme Mercier, M. Naillet, M. Oberti, Mme Pantel, M. Pena, Mme Pic, Mme Pirès Beaune, M. Potier, M. Pribetich, M. Proença, Mme Rossi, Mme Rouaux, M. Aurélien Rousseau, Mme Runel, M. Saint-Pasteur, Mme Santiago, M. Saulignac, M. Simion, M. Sother, Mme Thiébault-Martinez, Mme Thomin, M. Vallaud, M. Vicot, M. William, M. Delautrette, M. Barusseau, M. Eskenazi, Mme Jourdan, M. Leseul, M. Fégné, M. Roussel et les membres du groupe Socialistes et apparentés

-----

**ARTICLE 42****ÉTAT B****Mission « Santé »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins	10 000 000	0
Protection maladie	0	10 000 000
Reversement à la sécurité sociale des recettes de la Facilité pour la Relance et la Résilience (FRR) européenne au titre du volet « Ségur investissement » du plan national de relance et de résilience (PNRR)	0	0
<b>TOTAUX</b>	10 000 000	10 000 000
<b>SOLDE</b>	0	

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement des députés socialistes et apparentés vise à investir dans la sensibilisation aux problématiques liées à la consommation d'alcool.

Quelques chiffres plaident en effet pour le développement d'une politique ambitieuse de prévention :

- Le coût direct des soins de santé liés à l'alcool s'élève à environ 4,2 milliards d'euros par an.
- Le coût social total de la consommation d'alcool (incluant les accidents de la route, la criminalité, et les pertes de productivité) pourrait atteindre 120 milliards d'euros par an en France.
- L'alcool est responsable d'environ 41 000 décès par an en France, notamment en raison de maladies liées à l'alcool, d'accidents et de suicides.

Face à ce constat, nous ne pouvons que constater la pauvreté de la politique de prévention liée à la consommation d'alcool menée par le Gouvernement.

C'est pourquoi cet amendement propose d'investir massivement dans la sensibilisation aux problématiques liées à la consommation d'alcool.

Les crédits proposés pourront ainsi :

- Éducation et sensibilisation : Des campagnes éducatives pourront informer le public sur les dangers de l'alcool, les recommandations de consommation, et les alternatives à la consommation.

- 
- Réduction des stigmates : La sensibilisation à la consommation responsable d'alcool peut contribuer à réduire le stigma associé aux problèmes d'alcool, incitant davantage de personnes à chercher de l'aide sans crainte de jugement.
  - Soutien à la recherche : Un fonds dédié pourrait financer des recherches sur les tendances de consommation d'alcool, les effets de différentes campagnes de sensibilisation, et l'efficacité des programmes de traitement.
  - Promotion de modes de vie sains : En finançant des initiatives qui promeuvent des alternatives saines à la consommation d'alcool, comme le sport, la culture, on peut encourager des comportements plus positifs.
  - Collaboration interministérielle : Un fonds peut favoriser des partenariats entre différents secteurs (santé, éducation, justice, etc.), permettant une approche coordonnée et globale des problèmes liés à l'alcool.
  - Accompagnement des professionnels de la santé : Des ressources peuvent être allouées à la formation des professionnels de santé pour qu'ils soient mieux préparés à aborder les questions liées à la consommation d'alcool avec leurs patients.

Afin de garantir la recevabilité financière de cet amendement :

- il est proposé de retirer 10 millions d'euros en AE/CP au programme 183 « Protection maladie » via son action n° 2 « Aide médicale de l'Etat »
- il est proposé d'abonder de 10 millions d'euros en AE/CP l'action n° 14 « Prévention des maladies chroniques et qualité de vie des malades » du programme 204 « Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins ».

Il convient de noter que la proposition de mouvement de crédits est uniquement formelle, afin de respecter l'article 40 de la Constitution. Notre intention n'est pas de ponctionner un programme et nous appelons le Gouvernement à lever ce gage.